

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE CONCILIATION DU NORD

Liste des pièces à fournir

POUR LES LITIGES RELATIFS :

AU LOYER

- **Révision annuelle du loyer**
 - Formulaire et lettre de saisine détaillant l'objet du litige
 - Copie du bail initial
 - Le document du bailleur tendant à l'application de la révision du loyer
 - Tous autres éléments utiles

- **Encadrement des loyers et complément de loyer**
 - Formulaire et lettre de saisine retraillant l'objet du litige
 - Copie du bail initial
 - Montant du loyer avec les 3 références de loyer (de référence, minoré, majoré)
 - Tous autres éléments utiles

- **Renouvellement du bail et réévaluation du loyer**
 - Formulaire et lettre de saisine détaillant l'objet du litige
 - Copie du bail initial
 - La proposition de renouvellement du bail et du nouveau loyer avec les 3 références minimales de loyer en cas de désaccord ou à défaut de réponse, dans les 4 mois avant le terme du contrat, du cocontractant lui-même saisi au moins 6 mois avant la fin du contrat.

- **Les baux de « sortie » de la loi de 1948**
 - Formulaire et lettre de saisine détaillant l'objet du litige (à transmettre dans les 3 mois qui suivent la réception de la proposition du contrat de location faite par le bailleur, en cas de désaccord ou à défaut de réponse du locataire)
 - Copie du bail initial (fondé sur la loi du 1er septembre 1948) et copie de la proposition de bail faite en vertu de l'article 28 de la loi du 23 décembre 1986)
 - La proposition du nouveau loyer avec les références ayant servi à déterminer le prix proposé
 - Tous autres éléments utiles

AUX ÉTATS DES LIEUX

- **L'état des lieux (entrée, sortie)**
 - Formulaire et lettre de saisine détaillant l'objet du litige
 - La copie du bail
 - La lettre de réclamation adressée par le demandeur à la partie adverse sur l'objet du différend
 - La copie de l'état des lieux concerné
 - Tous autres éléments utiles

- **La demande de complément de l'état des lieux d'entrée**
 - Formulaire et lettre de saisine détaillant l'objet du litige
 - La copie du bail
 - La lettre de réclamation adressée par le demandeur à la partie adverse sur l'objet du différend
 - La copie de l'état des lieux d'entrée et la demande de complément adressée dans les 10 jours suivant son établissement
 - Tous autres éléments utiles

Y L'état du mobilier pour les logements meublés

- Formulaire et lettre de saisine détaillant l'objet du litige
- La copie du bail
- La lettre de réclamation adressée par le demandeur à la partie adverse sur l'objet du différend
- La copie de l'état du mobilier
- Tous autres éléments utiles

AU DÉPÔT DE GARANTIE

- Formulaire et lettre de saisine détaillant l'objet du litige
- La copie du bail
- La lettre de réclamation adressée par le demandeur à la partie adverse sur l'objet du différend
- Les copies de l'état des lieux d'entrée et de sortie
- Tous autres éléments utiles

AUX CHARGES LOCATIVES

- Formulaire et lettre de saisine détaillant l'objet du litige
- La copie du bail
- La lettre de réclamation adressée par le demandeur à la partie adverse sur l'objet du différend
- Décompte des charges, régularisations, etc
- Tous autres éléments utiles

AUX RÉPARATIONS

- Formulaire et lettre de saisine détaillant l'objet du litige
- La copie du bail
- La lettre de réclamation adressée par le demandeur à la partie adverse sur l'objet du différend
- Éventuellement l'état des lieux d'entrée qui peut apporter des indications sur les désordres nécessitant réparations
- Tous autres éléments utiles

A L'INDÉCENCE DU LOGEMENT

- Formulaire et lettre de saisine détaillant l'objet du litige
- La copie du bail
- La lettre de réclamation adressée par le demandeur à la partie adverse sur l'objet du différend. Il s'agit ici :
 - de la demande de mise en conformité du logement n'ayant pas permis d'aboutir à un accord ou d'obtenir une réponse du propriétaire dans un délai de 2 mois ;
 - ou encore l'information du bailleur par l'organisme payeur (ex : CAF) de son obligation de mise en conformité du logement.
- Le constat de non décence. Il s'agit ici de la fourniture de la preuve du mauvais état du logement ou des défauts d'équipements :
 - attestations de techniciens (électricité, gaz, chauffage...)
 - rapports de services de la mairie (ou d'organismes mandatés par elle) ou de l'Agence régionale de santé (ARS)
 - constat de la Caisse d'allocations familiales (CAF), de la Mutualité sociale agricole (MSA) ou d'organismes habilités par elles
- Tous autres éléments utiles

AUX LITIGES DE NATURE COLLECTIVE (accords collectifs nationaux ou locaux...)

- Formulaire et lettre de saisine détaillant l'objet du litige
- La copie du bail
- La lettre de réclamation adressée par le demandeur à la partie adverse sur l'objet du différend
- L'accord collectif, le plan de concertation ou les éléments sur le fonctionnement de l'immeuble en expliquant les difficultés rencontrées
- Document nommant les représentants pour la commission
- Justificatif de la représentativité de l'association qui saisit la commission (affiliation de l'association à une organisation siégeant à la Commission nationale de concertation ou pièces démontrant que l'association représente au moins 10% des locataires de l'immeuble ou du groupe d'immeubles)
- Tous autres éléments utiles